

LES MOINES DU DER

673 – 1790

Actes du colloque international d'histoire
JOINVILLE – MONTIER-EN-DER
1^{er} - 3 octobre 1998

publiés par
PATRICK CORBET

avec le concours de
JACKIE LUSSE et GEORGES VIARD

DOMINIQUE GUÉNIOT
éditeur

Langres 2001

La mémoire des morts à Montier-en-Der. Les sources et leur fonction dans l'histoire du monastère*

La communauté des moines de Montier-en-Der se réunissait chaque matin pour une pratique qui n'était pas prévue dans la règle de saint Benoît. Pendant l'office de Prime, qui se déroulait à l'aube dans la salle capitulaire, « on assistait à la lecture d'un chapitre de la règle, à la lecture d'un sermon ou d'une homélie et à la lecture du martyrologe », ce qui revient à dire, en ce qui concerne le dernier point, qu'on faisait appel aux « saints, martyrs ou confesseurs, célébrés le même jour »¹. A la fin de cette cérémonie, on ajoutait la commémoration des défunts. Cela n'était pas encore l'usage au temps de la fondation du monastère par Berchaire, et les différentes règles monastiques, comme par exemple celle de saint Chrodegang, évêque de Metz (742-766), ne connaissaient pas encore cette habitude. C'est seulement à partir du IX^e siècle que nous en trouvons les premières traces dans les manuscrits².

Comment la commémoration des morts fut-elle pratiquée dans un monastère au Moyen Age ? Et comment les moines de Montier-en-Der pratiquaient-ils la mémoire de leurs frères défunts ?

Dans ma contribution, j'expliquerai d'abord brièvement la pratique générale de la mémoire des morts au Moyen Age. Puis je présenterai le contenu de quelques manuscrits du monastère de Montier-en-Der qui donnent de bons exemples de commémoration

* Je tiens à remercier cordialement mes amis Dominique Iogna-Prat et Patrick Corbet d'avoir relu et corrigé ma rédaction française.

1. – Jean-Loup Lemaître, *Liber Capituli. Le Livre du chapitre, des origines au XVI^e siècle. L'exemple français*, dans : *Memoria. Der geschichtliche Zeugniswert des liturgischen Gedenkens im Mittelalter*, éd. par Karl Schmid-Joachim Wollasch (Münstersche Mittelalter-Schriften 48), München, 1984, pp. 625-648, p. 629s.

2. – *Ibid.*, pp. 625s.

des défunts. Et enfin j'interpréterai l'usage particulier de la mémoire des morts à Montier-en-Der.

I. La mémoire des morts

Dans la mesure où la foi chrétienne est fondée sur la mémoire de la mort de Jésus Christ, toujours renouvelée dans la liturgie de la messe, la commémoration des défunts était, dès l'époque de saint Augustin³, un élément constitutif de la société médiévale. Un des buts primordiaux de l'homme était, à cette époque comme de nos jours, de ne pas tomber dans l'oubli. Ce désir a toujours été accompagné de l'envie de figurer parmi les bienheureux à l'heure du Jugement dernier⁴. C'est cette double intention qui aboutit, au Moyen Age, à l'édification d'un système de commémoration des morts, voire d'une véritable culture de la mémoire des défunts⁵.

La pratique de la commémoration donnait lieu d'une part à l'évocation du nom du défunt, régulièrement répété à chaque anniversaire de sa mort, et d'autre part à la prière pour le salut de son âme, prononcée par une communauté monastique dont la supplication était préférée à tout autre, parce que considérée comme la plus efficace. En marge de la prière, l'on offrait des aumônes aux pauvres ou un repas à ceux qui priaient pour le défunt. Les noms des défunts, toujours inscrits en fonction de la date de leur mort, étaient conservés dans les obituaires et les nécrologes. Beaucoup d'inscriptions de ces manuscrits sont accompagnées de la mention des donations faites au monastère pour garantir la base matérielle des aumônes et des obits. Les actes privés et les cartulaires des établissements attestent, tels des témoins vivants, cette forme de charité destinée à la fois au secours de l'âme ainsi qu'à l'entretien des miséreux.

La recherche historique de ces dernières décennies a mis au point un ensemble de méthodes destinées à interpréter les listes des nécrologes, composées d'innombrables noms de personnes⁶. Je me borne à rappeler quelques points bien connus.

3. – Heikki Kotila, *Memoria mortuorum. Commemoration of the departed in Augustine* (Studia Ephemeridis « Augustinianum » 38), Rome, 1992.

4. – Franz Neiske, « Transitus sancti Maioli ». La mémoire de saint Mayeul dans les nécrologes et les martyrologes du Moyen Age, dans : *Saint Mayeul et son temps. Millénaire de la mort de Saint-Mayeul, 4^e abbé de Cluny, 994-1994, Actes du Congrès International, Valensole 12-14 mai 1994, Digne-les-Bains, 1997*, pp. 259-271, p. 260.

5. – Cf. Karl Schmid - Joachim Wollasch, *Memoria, ouvr. cité*, et les contributions dans : *Memoria als Kultur*, éd. par Otto Gerhard Oexle, Göttingen, 1995.

6. – Voir pour ce sujet le compte rendu de la recherche allemande par Dominique Iogna-Prat, Les morts dans la comptabilité céleste des Clunisiens de l'an Mil, dans : *Religion et culture autour de l'an Mil. Royaume capétien et Lotharingie*, éd. par Dominique Iogna-Prat et Jean-Charles Picard (Actes du colloque international « Hugues Capet 987-1987. La France de l'an Mil ». Auxerre, 26-27 juin, Metz, 11-12 septembre 1987), Paris, 1990, pp. 55-69 ; traduction anglaise : *The Dead in the Celestial Bookkeeping of the Cluniac Monks Around*

LA MÉMOIRE DES MORTS A MONTIER-EN-DER

La mémoire des morts, qui relevait de l'initiative de chaque monastère, concernait d'abord la commémoration des membres de la communauté et de leurs bienfaiteurs immédiats. Pour la pratique de la mémoire, on composait donc des nécrologes ou des obituaires. Il s'agissait de livres structurés comme un calendrier, dans lesquels on notait jour après jour les noms des défunts inscrits, soit par leur simple nom et quelquefois leur qualité (dans le cas des nécrologes), soit avec des mentions longues qui racontaient pourquoi le défunt avait été inscrit ou qui recopiaient le contenu d'une donation faite au monastère (dans le cas des obituaires⁷). Tous les ans, à l'occasion de l'anniversaire, les noms des morts du jour étaient prononcés pendant la réunion du couvent dans la salle du chapitre. Cette cérémonie était accompagnée des prières pour le salut de l'âme du décédé⁸.

L'évocation du nom du défunt n'était pas seulement un élément commémoratif. Selon la conception médiévale, le défunt était en même temps présent du fait de la citation de son nom. Cette pratique quotidienne donnait aux frères du couvent la certitude d'être membre de la communauté même après leurs décès. En conséquence, pour reprendre une idée de Otto Gerhard Oexle, la mémoire des morts a même créé d'une manière irrésistible la communauté des vivants⁹.

A partir de l'époque carolingienne et encore plus couramment au cours du mouvement réformateur du XI^e siècle, les monastères ont établi entre eux des confraternités et des associations des prières. Dans le cadre de ces relations, la prière pour les vivants et les défunts a trouvé son apogée. Les livres de confraternité, appelés *Liber vitae*, conservaient les noms des vivants et des défunts. En revanche, les nécrologes, déjà cités, étaient réservés à la commémoration des morts¹⁰. A l'aide d'un système perfectionné de transmission des noms de défunts aux différents monastères, presque organisé comme un service d'information, on faisait circuler des rouleaux des morts, contenant le nom du disparu et la date de son décès.

the Year 1000, dans : *Debating the Middle Ages : Issues and Readings*, edited and introduced by Lester K. Little and Barbara H. Rosenwein, Malden (Mass.), 1998, pp. 340-362.

7. – Nicolas Huyghebaert, *Les documents nécrologiques* (Typologie des sources du Moyen Age occidental 4) Turnhout, 1972. Jean-Loup Lemaître, *Répertoire des documents-nécrologiques français*, publiés sous la direction de Pierre Marot, 2 vol. (Recueil des Historiens de la France, Obituaires 7), Paris, 1980, vol. 1, Introduction.

8. – Joseph Ntedika, *L'évocation de l'au-delà dans la prière pour les morts. Étude de patristique et de liturgie latines (IV^e-VIII^e siècles)* (Recherches africaines de théologie, Travaux de la Faculté de Théologie de l'Université Lovanium de Kinshasa 2), Louvain-Paris, 1971. Paul-Albert Février, Quelques aspects de la prière pour les morts, dans : *La prière au Moyen Age* (Littérature et civilisation) Colloque du CUERMA (mars 1980), Aix-en-Provence-Paris, 1981, pp. 255-282. Megan McLaughlin, *Consorting with Saints. Prayer for the Dead in the Early Medieval France*, Ithaca-London, 1994.

9. – Otto Gerhard Oexle, Memoria und Memorialüberlieferung im früheren Mittelalter, dans : *Frühmittelalterliche Studien* 10, 1976, pp. 70-95.

10. – Jan Gerchow, *Die Gedenküberlieferung der Angelsachsen. Mit einem Katalog der Libri Vitae und Necrologien* (Arbeiten zur Frühmittelalterforschung 20), Berlin-New-York, 1988. Karl Schmid, Stiftungen für das Seelenheil, dans : *Gedächtnis, das Gemeinschaft stiftet*, éd. par Karl Schmid (Schriftenreihe der katholischen Akademie der Erzdiözese Freiburg, éd. par Dietmar Bader), München-Zürich, 1985, pp. 51-73.

Ce rouleau des morts servait à inscrire le nom dans les nécrologes de toutes les communautés associées¹¹.

Ainsi, la mémoire des morts se développa d'une manière universelle. Les communautés priaient aussi pour des moines d'autres monastères et pour la mémoire des évêques, des rois ou des papes associés à ces confraternités. Pour ne citer que l'exemple le mieux connu, rappelons l'abbaye et la congrégation de Cluny où, dans tous les monastères et prieurés dépendants, l'on pratiquait sur une échelle gigantesque la mémoire des morts. On sait que les nécrologes provenant des monastères clunisiens contiennent plus de 10 000, 20 000 ou même 33 000 noms de personnes¹².

II. Les sources nécrologiques de Montier-en-Der

Quelles sources nécrologiques ont été conservées pour Montier-en-Der ? Et comment peuvent-elles servir à l'historien ? Les sources écrites du monastère — à l'exception des œuvres de l'abbé Adson et du cartulaire — n'étant pas très nombreuses, la transmission écrite de la mémoire des morts peut être utilisée d'abord comme élément d'une nomenclature des personnes importantes pour l'établissement, c'est-à-dire comme base pour une analyse prosopographique, dans le but de mieux connaître les moines, leurs familles, leurs bienfaiteurs et leurs relations avec d'autres abbayes.

Je présenterai ici les deux sources principales, l'une conservée aux Archives départementales de la Haute-Marne, l'autre transmise dans un manuscrit du monastère de Saint-Savin de Plaisance (San Savino di Piacenza) en Italie du nord et qui se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque municipale de cette ville¹³.

I. Commençons par la dernière, qui fait partie d'un codex composé de deux nécrologes de Saint-Savin et d'une confraternité de prières conclue en 1046 par l'empereur Henri III et le pape Grégoire VI¹⁴. A la suite à cette confraternité et de la liste de noms des

11. – Franz Neiske, Funktion und Praxis der Schriftlichkeit im klösterlichen Totengedenken, dans : *Viva vox und ratio scripta. Mündliche und schriftliche Kommunikationsformen im Mönchtum des Mittelalters*, éd. par Clemens M. Kaspar et Klaus Schreiner (Vita regularis 5), Münster, 1997, pp. 97-118, pp. 102s.

12. – *Synopse der cluniacensischen Necrologien*, unter Mitwirkung von Wolf-Dieter Heim, Joachim Mehne, Franz Neiske und Dietrich Poeck hg. von Joachim Wollasch, 2 vol. (Münstersche Mittelalter-Schriften 39), München, 1983. Neiske, « Transitus sancti Maioli », (cf. note 4) p. 261. Cf. *infra* note 58.

13. – Piacenza, Biblioteca comunale, ms. 16. Cf. Franz Neiske, Konvents- und Totenlisten von Montier-en-Der, dans : *Frühmittelalterliche Studien* 14, 1980, pp. 245-273.

14. – Karl Schmid, Heinrich III. und Gregor VI. im Gebetsgedächtnis von Piacenza des Jahres 1046. Bericht über einen Quellenfund, dans : *Verbum et signum. Friedrich Ohly zum 60. Geburtstag, 2, Beiträge zur mediävistischen Bedeutungsforschung. Studien zu Semantik und Sinntradition im Mittelalter*, éd. par Hans Fromm, Wolfgang Harms et Uwe Ruberg, München, 1975, pp. 79-97 ; Thomas Frank, *Studien zu italienischen Memorialzeugnissen des XI. und XII. Jahrhunderts* (Arbeiten zur Frühmittelalterforschung 21), Berlin - New York, 1991, pp. 23-72.

membres du chapitre cathédral de Plaisance, un scribe contemporain a ajouté : *Cuncta congregatio sancti Bercharii. Nomina abbatum, Bercharius, Synaulius, Erlebaldus, Hauto, Humfridus, Uulfaudus Nomina seniorum, Arenmarus sacerdos ... Nomina vivorum, Domnus abbas Bruno ... etc.* Sur la page du manuscrit, presque illisible et totalement remplie de noms de personnes¹⁵, on arrive au total à la somme de 139 noms, membres d'une communauté placée sous le vocable de saint Berchaire. Il s'agit bien sûr du monastère de Montier-en-Der ; la liste des abbés, qui commence par Berchaire, en donne la preuve. J'ai étudié en détail cette liste dans un article paru en 1980 et je me limite ici à répéter brièvement mes résultats¹⁶.

La liste est composée de trois parties différentes. D'abord un catalogue des abbés, commençant par Berchaire et s'achevant par la mention de l'abbé Milon, déposé en 1049 par le synode de Reims pour simonie¹⁷. Le deuxième élément est une liste de noms de défunts, que j'ai pu identifier comme ceux des moines du x^e et de la première moitié du xi^e siècle. Leurs noms figurent dans les chartes du monastère en tant que membres de la communauté, et certains figurent dans le nécrologe (voir *infra*) de Montier-en-Der¹⁸. Troisième composante : une liste des membres de la communauté sous l'abbatit de l'abbé Brunon. Sous son nom de baptême Wandalgerius, ce dernier avait été moine de Montier-en-Der et avait reçu le nom de Brunon du pape Léon IX à l'occasion d'une visite à Rome¹⁹, où il s'était rendu pour se faire bénir par celui-ci. Léon IX n'avait pas seulement consacré le nouvel abbé du Der, mais il lui avait aussi donné son propre nom de baptême, Brunon²⁰, sous lequel il avait détenu, comme évêque de Toul, les droits épiscopaux

15. – Cf. le facsimile de cette page, fol. 41r, dans Frank, *Studien*, (cf. note 14) table 1.

16. – Neiske, *Konvents- und Totenlisten* (cf. note 13).

17. – *Gesta episcoporum Tullensium*, éd. par Georg Waitz, *Monumenta Germaniae historica, Scriptores* 8, Hannover, 1848, p. 644. Gerd Tellenbach, *Die westliche Kirche vom 10. bis zum frühen 12. Jahrhundert* (Die Kirche in ihrer Geschichte 2, 1), Göttingen, 1988, p. 155. Pour une discussion des listes des abbés de Montier-en-Der, cf. Neiske, *Konvents- und Totenlisten* (cf. note 13) pp. 250-259.

18. – Neiske, *Konvents- und Totenlisten* (cf. note 13) pp. 265-269. Charles Lalore, *Cartulaire de l'abbaye de la Chapelle-aux-Planches, Chartes de Montierender, de Saint-Étienne et de Toussaints de Châlons, d'Andecy, de Beaulieu et de Rethel* (Collection des principaux cartulaires du diocèse de Troyes, 4) Paris-Troyes, 1878.

19. – On ne sait si Wandalgerius avait envisagé d'appartenir au groupe des réformateurs rassemblés autour du nouveau pape, cf. Tellenbach, *Westliche Kirche* (cf. note 17) p. 124.

20. – Cartulaire de Montier-en-Der, Archives départementales de la Haute-Marne, ms. 7 H 1, n° 72, fol. 73r, *Anno domni Leonis papae secundo, indictione III, abbati ex monasterio sancti Bercharii quem eodem die ad abbatem in capella sua lateranensi benedixerat et ei nomen suum quod fuit Bruno imposuerat*. Cf. *Gallia Christiana in provincias ecclesiasticas distributa*, vol. 9, Paris, 1751, col. 917. Le texte semble d'être repris par deux faux privilèges du pape Nicolas II (1061, 3 mai) et du pape Alexandre II (1061-1071), cf. Laurent Morelle, Examen de trois privilèges pontificaux du xi^e siècle en faveur de Montier-en-Der, dans : *Les Cahiers haut-marnais* 161, 1985, pp. 22-42, p. 37, ... *Brunonis, quem felix predecessor noster Leo nonus ejusdem loci fratribus consecravit abbatem* ; p. 41, ... *quem predecessor noster bonae memoriae Leo papa tanto suae caritatis dignum duxit amore ut eum sui nominis dicti Brunonis quod ante apostolicatum in baptisate sortitus fuerat donaret honore*.

traditionnels²¹ sur Montier-en-Der. C'est à l'occasion de ce voyage de Wandalgerius-Brunon en 1050 que l'abbé de Montier-en-Der visita Saint-Savin de Plaisance et s'y fit inscrire avec toute sa communauté de moines vivants ou morts dans le fameux *Liber vitae* de ce monastère.

Figurer parmi les personnes inscrites dans ce livre semble avoir été le désir de beaucoup d'autres. On y trouve par exemple les noms des abbés Odilon de Cluny et Guillaume de Volpiano, ainsi que ceux de Wazon, évêque de Liège, et Halinard de Sombornon, archevêque de Lyon²², tous fameux par leur rôle dans l'histoire ecclésiastique et surtout monastique du XI^e siècle. L'inscription donnait à chacun le droit d'être inclus dans les prières de la communauté de Saint-Savin et de profiter pour le salut de son âme des bonnes œuvres acquises par ces moines. Wandalgerius-Brunon fit donc soigneusement écrire les noms de tous les membres de sa communauté, ceci dans le contexte de la réforme monastique. Ce souci montre bien les objectifs de son intention rénovatrice dans les domaines religieux et administratif²³.

II. Après ces listes du XI^e siècle, il faut attendre le début du XVI^e pour trouver la deuxième source importante de la mémoire des morts à Montier-en-Der. Il s'agit d'un nécrologe qui fait partie d'un manuscrit plus ample, aujourd'hui conservé aux Archives départementales de la Haute-Marne sous la cote 39.126. Le manuscrit, en parchemin, d'un grand format (407mm x 297 mm), est composé de plusieurs éléments : un martyrologe²⁴ (fol. 1r-85r), des leçons des Évangiles (fol. 85v-91r), la règle de saint Benoît (fol. 94v-121r) et le nécrologe (fol. 121v-141v)²⁵. La composition du manuscrit avec martyrologe, lectionnaire, règle et nécrologe montre son usage : il s'agit d'un livre du chapitre, bien connu dans les communautés monastiques et canoniales. Ces livres étaient utilisés tous les matins au cours de la rencontre de la communauté dans la salle capitulaire et c'était là que se déroulait le rituel de la commémoration des morts, décrit au début de mon exposé.

Les historiens du monastère ont fréquemment utilisé les notices du nécrologe²⁶, qui offrent beaucoup de précisions concernant l'histoire du temporel, énumèrent nombre de bienfaiteurs et transmettent des petits récits de l'histoire quotidienne. Mais ce n'est que très

21. – Michel Bur, *La formation du comté de Champagne, v. 950 - v. 1150* (Publications de l'Université de Nancy II), Nancy, 1977, p. 201, note 30.

22. – Frank, *Studien*, (cf. note 14) pp. 43, 59s.

23. – Cf. Morelle, *Examen* (cf. note 20), p. 29, qui souligne « une très vive préoccupation de la conservation des archives de son établissement ».

24. – Cf. la contribution de Eef Overgaauw dans ce volume.

25. – Lemaître, *Répertoire*, (cf. note 9) 2, n° 1769, pp. 756s., donne une description plus détaillée.

26. – R.-A. Bouillevaux, *Les moines du Der avec notices sur le bourg et le canton de Montier-en-Der et la ville de Wassy*, Montier-en-Der, 1845. Léon Delessard, *L'abbaye de Montier-en-Der des origines à 1499*, Thèse de l'École des Chartes, 1923 (manuscrit aux Archives départementales de la Haute-Marne, n° 4749), cf. du même auteur : *L'abbaye de Montier-en-Der des origines à la fin du XV^e siècle*, dans : *Positions des thèses, École des Chartes*, Paris, 1923, pp. 25-31.

tard qu'on a analysé le nécrologe comme une source fondamentale de l'histoire médiévale du Der, en respectant les particularités de son contenu, à la fois commémoratif et historique. Après mon étude menée à partir du manuscrit de Plaisance²⁷, le nécrologe a été examiné plus attentivement dans un mémoire de l'Université de Nancy, œuvre de Jacques Reisdorfer²⁸. Cette étude, malheureusement non publiée, a essayé d'identifier une partie des grands personnages mentionnés et, en plus, a mis l'accent sur les aspects locaux, les biens du monastère et les familles associées à celui-ci.

Avant d'expliquer plus en détail le contenu du nécrologe, un mot sur la datation traditionnelle du manuscrit qui — à mon avis — est basée sur une fausse interprétation. Le scribe du livre est nommé dans le nécrologe. Il s'agit d'un certain maître (*magister*) Guillaume Marchant, clerc et chantre à Auxerre, qui dressa le nécrologe sur l'ordre de François I^{er} de Dinteville, abbé de Montier-en-Der entre 1499 et 1530²⁹, et à partir de 1510, évêque d'Auxerre. Le scribe figure dans le nécrologe avec l'indication de la date de sa mort, à savoir 1522³⁰. En conséquence, le manuscrit des Archives départementales présente au verso de la reliure un texte de l'époque moderne disant : « Ce present livre a été écrit l'an mil cinq cent vingt deux par maître Guillaume Marchant chantre et clerc d'Auxerre par ordre de Reverend Père en Dieu François de Dinteville eveque d'Auxerre et premier abbé commendataire de Montierender, voyez le necrologe cy après aux articles 3^o Kal. maii, et 6^o Kal. octob ».

Malheureusement, il s'agit d'une fausse datation. La notice du nécrologe a été écrite par une main plus récente, vraisemblablement de la fin du XVI^e ou du début du XVII^e siècle, et ce texte remplace un texte plus ancien, gratté et pour cette raison presque illisible, qui commence par les mêmes mots. La notice conservée n'est pas une inscription contemporaine et elle ne peut certifier l'indication relative à l'an 1522. En revanche, un autre nécrologe a transmis plus exactement la date de la mort de Guillaume Marchant : le nécrologe de la cathédrale d'Auxerre mentionne sous la date du 15 septembre 1579 un certain chanoine *Guillelmus Lemarchant*, enseveli dans la chapelle de saint Georges fondée par lui même³¹.

27. – Neiske, Konvents- und Totenlisten (cf. note 13), surtout pp. 265-271, avec beaucoup d'identifications des personnes.

28. – Jacques Reisdorfer, *Le nécrologe de l'abbaye de Montier-en-Der*, Mémoire de Maîtrise sous la direction de Michel Bur, Université de Nancy II, Nancy, 1980. Je tiens à remercier M. Reisdorfer de m'avoir aimablement donné l'occasion de lire son manuscrit.

29. – L'œuvre réformatrice de François I^{er} pour l'abbaye de Montier-en-Der exigerait une étude plus approfondie. Cf. la contribution d'Anne-Marie Couvret dans ce volume.

30. – *Obiit magister Guillelmus Marchant, cantor et clericus Altissiodorensis, qui scripsit presentem librum jussu reverendi domni Francisci de Tintavilla, episcopi Altissiodorensis, abbatis nostri, anno domini 1522*. Nécrologe, le 26 septembre.

31. – *Obituaires de la province de Sens, III, Diocèses d'Orléans, d'Auxerre et de Nevers*, éd. par Alexandre Vidier et Léon Mirot (Recueil des Historiens de la France, Obituaires 3), Paris, 1909, p. 263 : 15. sept. *Eodem die ob. Guillelmus Lemarchant, hujus ecclesie canonicus, in capella Sancti Georgii, quam fundavit, humatus [1579]*.

LES MOINES DU DER

L'hypothèse selon laquelle Guillaume Marchant a vécu jusqu'à 1579 est confirmée par l'inscription de la mort de François de Dinteville, l'abbé commendataire de Montier-en-Der, qui avait demandé à Guillaume Marchant de composer le nécrologe. La mort de cet abbé, survenue le 29 avril 1530³², est notée par la première main, donc par Guillaume Marchant. En préparant la page du manuscrit pour les entrées de chaque jour, le scribe avait réservé beaucoup plus de place pour cette notice très longue. En conséquence, la date de la mort de François de Dinteville permet de fixer un *terminus post quem*. La première notice datable inscrite par une deuxième main est celle du prieur Jean Ménissier qui, selon le nécrologe, mourut le 11 février 1539. Cela veut dire que le manuscrit a été composé entre 1530 et 1539³³.

Après cette date, le nécrologe fut utilisé pendant 200 ans pour y inscrire les noms d'autres moines ou de laïcs décédés. Mais que peut-on attendre d'un nécrologe rédigé après la fin du Moyen Age, presque 400 ans après l'apogée de la commémoration des morts, ainsi que je l'ai expliqué dans mon introduction ? Retournons d'abord au contenu du nécrologe pour mieux comprendre ses particularités.

Commençons par donner quelques chiffres. Le nécrologe est copié sur 20 folios, donc 40 pages, chaque page étant subdivisée en deux colonnes, ce qui donne un calendrier de 4 ou 5 jours par colonne. Au total, nous comptons environ 975 noms de défunts dans tout le nécrologe — chiffre approximatif lié aux difficultés de lecture. La plupart des noms ont été écrits par la première main. Environ 100 notices sont des ajouts plus tardifs. Le nécrologe ne semble pas être achevé. Sur les dernières pages, à partir du 18 novembre, 26 jours du calendrier n'ont aucune mention de défunts. Ces lacunes à la fin du calendrier expliquent une répartition inégale.

Répartition des notices par mois

janvier	150	juillet	87
février	65	août	72
mars	78	septembre	86
avril	78	octobre	94
mai	96	novembre	61
juin	91	décembre	18

32. — Migne, *Patrologia latina* 138, col. 382 ; Bouillevaux, *Les moines* (cf. note 26) p. 246, donne une date incorrecte.

33. — Sous la date du 29 janvier, nous trouvons dans le nécrologe, inscrit par une main plus récente, l'aumônier Jean de Châteauvillain, qui est nommé comme l'auteur de la charte d'affranchissement de Sauvage-Magny, en 1539, cf. Archives départementales de la Haute-Marne, 7 H 100bis.

LA MÉMOIRE DES MORTS A MONTIER-EN-DER

Le diagramme de l'enregistrement par mois montre un chiffre fort au début de l'année. En revanche, la répartition des morts par mois à travers l'année indique des changements plus faibles ; on y constate seulement un apogée au printemps et une diminution du nombre des défunts pendant l'été. Ces deux phénomènes résultent des conditions sanitaires de la vie quotidienne, à savoir le climat, la nourriture, les épidémies, qui pouvaient influencer la mortalité³⁴. Au total, le nombre des défunts dans le nécrologe de Montier-en-Der semble être dépendant des décisions du rédacteur, c'est-à-dire de l'auteur du manuscrit. Il a eu sous ses yeux une ou plusieurs copies de l'ancien obituaire du monastère. Selon les coutumes monastiques, il aurait dû retenir tous les noms des morts conservés dans les œuvres précédentes. Apparemment il n'a pas suivi cette règle, puisqu'on constate la perte des entrées au mois de décembre et aussi un sommet au mois de janvier.

Il n'est pas facile de décider si l'auteur du nécrologe récrit a supprimé quelques noms de défunts ou si son texte primitif avait déjà des lacunes. Comme à partir du 17 novembre tous les enregistrements de la première main font défaut, il semble plus logique de penser à un manuscrit primitif qui était défectueux ou mutilé. Il manque aussi les noms de quelques abbés de Montier-en-Der³⁵, ce qui donne la preuve que la communauté avait déjà perdu au début du XVI^e siècle une partie de la mémoire de ses anciens membres.

Si l'on regarde de plus près les entrées des défunts, on constate qu'une grande quantité de personnes a été enregistrée avec des annotations individuelles. Comparé aux nécrologues du XI^e siècle, le manuscrit de Montier-en-Der donne beaucoup de précisions qualifiant les personnes, à savoir : soit leur statut social (650), soit l'année de leur mort (65) ou même la mention d'une donation (100), base matérielle pour l'exécution de l'anniversaire, promise plus de 45 fois.

La majorité des défunts est bien sûr composée de moines. Nous comptons plus de 250 noms de religieux, dont environ 100 moines de Montier-en-Der. Il y a un grand nombre d'abbés (107), dont 39 abbés du Der. En ce qui concerne les autres fonctions ecclésiastiques, on se contentera de signaler ici les évêques qui sont au nombre de 24. A côté d'un groupe important de laïques, chevaliers ou artisans, cités presque toujours avec leurs donations, le nécrologe a retenu aussi la mémoire de huit rois ou empereurs, de deux ducs

34. – Cf. le diagramme des entrées dans les nécrologues clunisiens, calculé sur la base démographique de plus de 30 000 défunts du X^e au XII^e siècle, dans : Siegfried Zörkendörfer, Verfahren zur Abschätzung von Doppelinträgen, dans : *Person und Gemeinschaft im Mittelalter. Festschrift für Karl Schmid zum 65. Geburtstag*, éd. par Gerd Althoff - Dieter Geuenich - Otto Gerhard Oexle - Joachim Wollasch, Sigmaringen, 1988, pp. 289-296, p. 290.

35. – Je me borne à mentionner ici l'abbé Guillaume II (1269-1295). Il n'est pas inscrit à la date de sa mort, le 13 décembre. Reisdorfer, *Nécrologe* (cf. note 30) pp. 92s. Bouillevaux, *Les moines* (cf. note 28) pp. 198-201. Guillaume est commémoré dans le nécrologe de l'abbaye de la Chapelle-aux-Planches (diocèse de Troyes), cf. *Obituaires de la province de Sens, IV, Diocèses d'Orléans, d'Auxerre et de Nevers*, éd. par Auguste Longnon (Recueil des Historiens de la France, Obituaires 4), Paris, 1923, p. 348, le 15 décembre : *Guillermus abbas Dervensis*.

LES MOINES DU DER

et de huit comtes. Nous ne trouvons aucune mention de papes, ni de cardinaux, de reines ou de comtesses. Comparé à d'autres nécrologes, le montant des grands dignitaires est très faible.

Pour terminer l'examen des chiffres, je me bornerai à expliquer brièvement la structure chronologique du nécrologe. L'inscription la plus ancienne que je suis parvenu à identifier est celle du roi Childéric II, mort en 675, un des premiers donateurs du monastère³⁶. La dernière inscription, ajoutée très tard — bien après la confection du nécrologe —, a été faite en 1720³⁷. Nous arrivons ainsi à une fourchette de plus de mille ans.

Comme de nombreuses inscriptions ne mentionnent pas l'année de la mort, il est difficile de reconstituer la répartition des défunts à travers les siècles. Sans vouloir trancher ici le problème de l'identification des inscriptions en détail, j'indique seulement quelques possibilités pour regrouper les morts selon leur statut social, leur provenance ou surtout leur époque. Le statut social d'un défunt est mentionné d'une manière très différente. Par exemple : les moines de Montier-en-Der du X^e et du XI^e siècle sont inscrits simplement par leur nom, sans aucun ajout. En revanche, les moines du XII^e et du XIII^e siècle sont qualifiés sous la forme « *monachus noster* », tandis que les religieux du XV^e siècle sont nommés « *monachus huius monasterii* » ou « *frère et religieux* », et ceux du XVI^e et XVII^e siècle très souvent dits « *professus* ». Sur la base des résultats obtenus par les identifications ou par les datations transmises par le nécrologe lui-même et en faisant la part des hypothèses, nous proposons comme répartition par siècles le tableau suivant :

environ 250 personnes du XI ^e et XII ^e siècle, environ 100 personnes du XV ^e siècle, environ 200 personnes du XVI ^e siècle, presque 90 personnes du XVII ^e siècle.
--

Ce schéma révèle deux étapes centrales, à savoir l'époque du monachisme réformateur et celle de la confection du nécrologe. La plupart des entrées de la première période consiste en des moines de Montier-en-Der ou de monastères associés. Dans la deuxième phase, on retrouve à côté des moines du Der des laïcs de différents rangs qui avaient obtenu par des donations un anniversaire pour le salut de leur âme.

Les problèmes qui viennent d'être envisagés ici mériteraient une analyse plus approfondie, accompagné d'une édition complète du nécrologe.

36. – Nécrologe, le 17 octobre : *Chilpericus rex Francorum*. Wilhelm Levison, Die Merowingerdiplome für Montiérender, dans : *Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde* 33, 1908, pp. 745-762. Friedrich Prinz, *Frühes Mönchtum im Frankenreich. Kultur und Gesellschaft in Gallien, den Rheinlanden und Bayern am Beispiel der monastischen Entwicklung (4.-8. Jahrhundert)*, München-Wien, 1965, p. 182.

37. – Nécrologe, le 15 avril.

III. La commémoration des morts à Montier-en-Der

Après cette analyse du nécrologe, j'essaierai, dans la dernière partie de ma contribution, d'esquisser l'histoire de la mémoire des morts à Montier-en-Der et je formulerai quelques hypothèses concernant la confection du manuscrit au début du XVI^e siècle. Comme nous l'avons vu, au sein de celui-ci, la transmission des noms des défunts à travers les siècles n'est pas homogène. Plusieurs raisons peuvent être avancées pour expliquer ce phénomène.

Premièrement : le scribe du nécrologe a eu comme base un ou plusieurs nécrologes anciens, qu'il a recopiés partiellement ou entièrement. Apparemment il a respecté les formules employées aux différentes époques pour qualifier le statut social ou la provenance des morts. Ebbon de Reims est inscrit comme « *presul* »³⁸, titre carolingien pour désigner l'archevêque. Comme je l'ai déjà fait remarquer, le nécrologe recourt à des termes très divers pour caractériser les moines de Montier-en-Der. Toutes ces mentions ont été recopiées sans changement et sans qu'on généralise l'usage du XVI^e siècle.

Deuxièmement : les changements successifs de la pratique de la commémoration au cours de l'histoire ont, eux aussi, modifié les sources de la mémoire des morts. Nous évoquons là le renouvellement de la commémoration après une réforme de la vie monastique, l'augmentation des suffrages pour les laïcs ou l'élargissement de la mémoire par le biais des confraternités, en d'autres termes, l'amplification du réseau de relations avec d'autres communautés.

Pour affiner ces réflexions, peut-être n'est-il pas inutile de rappeler quelques événements de l'histoire de Montier-en-Der. A l'époque carolingienne, le monastère a connu une première tentative de réforme³⁹. La mémoire de l'archevêque Ebbon de Reims, instigateur de celle-ci, a été retenue dans le nécrologe. Un deuxième archevêque de Reims inscrit est Guillaume, en fonction au début du XIII^e siècle⁴⁰. A partir du XI^e siècle, de nombreuses relations s'observent entre Montier-en-Der et les abbayes de Saint-Remi de Reims et Saint-Basle de Verzy. Abbés et moines sont inscrits dans les nécrologes rémois et dans celui de Montier-en-Der — cela dans les deux sens. Un nécrologe de Saint-Remi de Reims a, de plus, conservé plusieurs contrats de confraternité conclus entre les membres des deux communautés⁴¹. Celui du début du XIII^e siècle, sous l'abbé Ancher de Montier-en-Der, est un bon exemple d'une confraternité entre deux monastères. Pour la mort d'un confrère, on prescrit des prières et des messes dans chaque communauté et on promet de noter le nom du défunt dans le nécrologe du monastère

38. – Nécrologe, le 16 février : *Ebbo Remensis presul*.

39. – Cf. la contribution de Josef Semmler dans ce volume.

40. – Nécrologe, le 5 novembre.

41. – Reims, Bibliothèque municipale, ms. 346, fol. 189v, fol. 197v. Cf. Neiske, *Konvents- und Totenlisten* (cf. note 13) pp. 270-271.

LES MOINES DU DER

(*in kalendario nomen fratris scribetur*), après réception de la lettre qui annonçait le décès⁴². L'abbé Ancher avait aussi dressé un contrat similaire avec le monastère de Montier-la-Celle⁴³.

La liste des monastères liés à Montier-en-Der par des associations contractuelles de prières est longue. Il s'agit surtout d'établissements voisins, comme Montiéramey, Hautvillers, Saint-Mihiel, Montier-la-Celle, Saint-Urbain de Troyes ou les monastères de Toul ou Metz, mais nous y trouvons aussi Bèze et Saint-Bénigne de Dijon. Beaucoup de frères défunts de ces monastères figurent également dans le nécrologe de Montier-en-Der⁴⁴. Quelques jours sont aussi réservés à la mémoire collective des moines d'autres établissements⁴⁵.

Le rédacteur du nécrologe a tenu minutieusement compte des relations anciennes, de telle façon que la lecture du nécrologe dévoile le panorama de l'histoire de l'abbaye proprement dite. La plupart de ces inscriptions appartiennent au XI^e ou XII^e siècle et au XVI^e siècle, mais on a aussi retenu la mémoire de quelques personnages des époques précédentes, comme par exemple Charles le Chauve⁴⁶, ou le roi mérovingien Childéric II, déjà mentionné⁴⁷. On a commémoré aussi les abbés de Montier-en-Der de l'époque carolingienne⁴⁸. Concernant la période la plus ancienne, le choix des noms pour la mémoire des morts est presque identique à la liste des auteurs des premiers actes du cartulaire⁴⁹.

42. – Reims, Bibliothèque municipale, ms. 346, fol. 211v. Un exemple d'une lettre encyclique (annonçant la mort de l'abbé Dudo) a été conservé ; cf. Henri Omont, *Rapports entre les abbayes de Montier-en-Der et de Villeloin au XI^e siècle*, dans : *Bibliothèque de l'École des Chartes* 77, 1916, p. 516 ; Paris, Bibliothèque nationale de France, Coll. Champagne 22, fol. 25r.

43. – Bouillevaux, *Les moines* (cf. note 26) p. 182s.

44. – Neiske, *Konvents- und Totenlisten* (cf. note 13) pp. 269-272.

45. – Le 2 juin, Cour-Dieu : *Commemoratio fratrum curie dei* ; le 27 juillet, Saint-Denis : *Congregationis sancti Dionisii* ; le 10 août, Île-Barbe : *Commemoratio fratrum barbare insule*.

46. – Nécrologe, le 6 octobre : *Karolus rex*.

47. – Cf. note 36.

48. – Cf. nécrologe, sous les jours suivants : 5 septembre : *Felicius quondam abbas* ; 28 mai : *Galterus abbas* ; 29 janvier : *Bozo quondam abbas* ; 14 juin : *Ricardus abbas* ; 7 juillet : *Edebaudus* ; 12 juin : *Hanto abbas* ; 18 juillet : *Pardulus episcopus qui nostram restauravit ecclesiam*. Cf. Neiske, *Konvents- und Totenlisten* (cf. note 13) p. 260. Bouillevaux, *Les moines* (cf. note 26) pp. 64-68.

49. – Lalore, *Cartulaire* (cf. note 18). Par exemple : Heribertus comes : nécrologe, le 3 janvier ; cartulaire n° 13, pp. 135s.

Albertus (Adso) comes : nécrologe, le 6 octobre ; cartulaire n° 14, pp. 137s.

Vualo, évêque de Troyes : nécrologe, le 5 mars ; cartulaire n° 15, pp. 138s.

Manassés, évêque de Troyes : nécrologe, le 7 mars ; cartulaire n° 18, pp. 143s.

Robert le Pieux : nécrologe, le 16 juillet ; cartulaire n° 20, pp. 145ss.

Hugo miles : nécrologe, le 13 juin ; cartulaire n° 21, pp. 148s.

Isembardus comes : nécrologe, le 30 janvier ; cartulaire n° 25, pp. 154s.

Mais de quelle manière précise a-t-on pratiqué la mémoire des morts ? Les suffrages pour le salut de l'âme du défunt se composaient d'éléments différents : la prière, la messe et les aumônes pour les pauvres. C'est la raison pour laquelle beaucoup de nécrologes du Moyen Age insèrent des précisions pour l'exécution de la commémoration. Il s'agit d'ajouts textuels ou simplement de signes comme une croix ou un autre symbole⁵⁰. Dans le nécrologe tardif de Montier-en-Der, on cherche en vain de pareilles précisions. Est-ce parce que l'usage quotidien du manuscrit rendait inutiles de telles informations, ou parce qu'on ne pratiquait plus la mémoire des morts ? Tel n'est pas le cas, car la communauté de Montier-en-Der offrait au début du XVI^e siècle des suffrages et des messes pour les défunts avec beaucoup de précisions liturgiques.

Plus de 45 fois, on annonce une donation *pro anniuersario faciendo*, pour un anniversaire liturgique. Une vingtaine d'inscriptions précisent qu'il faut célébrer une messe dont la date et la forme sont définies (par exemple une messe basse ou une messe célébrée au jour d'une certaine fête)⁵¹. Il est question presque 20 fois du financement de la pitance, c'est-à-dire du repas donné aux moines pour qu'ils exécutent la prière pour le défunt⁵².

Par ailleurs, on compte plus de 100 notices de donation dans le nécrologe. La plupart de ces notices sont précises, avec la localisation exacte des possessions. Elles peuvent servir comme source historique de la vie liturgique, de l'organisation du temporel et des possessions de l'abbaye. Presque la moitié des donations consistent en prés. Pour un anniversaire, on faisait normalement don de six ou dix prés. Les textes utilisent toujours comme mesure de superficie l'expression *falcatas prati*, ce qui signifie : prés que l'on peut faucher au cours d'une journée. D'autres fondations concernaient des terres, des vignobles ou du vin et quelquefois des rentes de maisons.

Les historiens de l'art peuvent être intéressés par les mentions de la donation d'une croix renfermant une parcelle de la Vraie Croix et d'un vase comprenant une relique de sainte Hélène⁵³. D'autres notices parlent d'une table en pierres précieuses placée sur l'autel

50. – Lemaître, *Répertoire* (cf. note 7), 1, pp. 17-23 ; Neiske, *Funktion* (cf. note 11), pp. 105-108.

51. – Cf. nécrologe, le 24 mars, une donation d'un certain Iohannes Perrot, pour *una bassa missa de Requiem, celebranda quolibet anno per ipsum thesaurarium et eius successores in uigilia annuntiationis beate Marie Virginis, pro sue anime et Iohannete eius uxoris salus*.

52. – Cf. nécrologe, le 11 mai, l'anniversaire pour un couple de Dommartin-le-Saint-Père : *Obiit Gaufridus Bauzelinus de Domno Martini sancti Petri, et Ysabella uxor sua, qui dederunt nobis annuatim sexaginta solidos turonenses percipiendos supra duodecim falcatas prati sitas iuxta domum Iacobi fontem in finagio dicte uille pro anniuersario suo faciendo quolibet anno, que summa distribuitur omnibus fratribus dictum obitum facientibus*.

53. – Nécrologe, le 14 octobre : *Obiit frater Iacobus de Sancto Desiderio, elemosinarius noster, quondam abbas monasterii Orionensis, qui dedit nobis scilicet conuentui unam crucem argenteam et unam paruam cruciculam, in qua continetur de ligno crucis Domini et centum libras turonenses pro faciendo unum uas in quo continetur pars corporis beate Helene regine et conuentus promisit sibi facere in perpetuam anniuersarium suum*. Bouillevaux, *Les moines* (cf. note 26), p. 209.

LES MOINES DU DER

majeur⁵⁴, de la confection d'un livre liturgique⁵⁵ ou encore de la construction d'une chapelle⁵⁶ ou de l'infirmerie⁵⁷. Les donations d'argent sont, en revanche, assez rares.

La plupart des textes consistent en des notices du XV^e et du XVI^e siècle. A l'époque de la rédaction du nécrologe, on connaissait encore les biens qui avaient été donnés au monastère ; on connaissait peut-être aussi les donateurs. Ainsi les notices de donation prouvent qu'on a vraiment honoré la commémoration des morts en respectant toutes les instructions concernant les prières, les messes etc.

Mais était-ce une mémoire vivante ou seulement une mémoire écrite ? Il y a des cas comparables où l'on a respecté à la lettre la mémoire des défunts en recopiant plusieurs fois l'ancienne tradition nécrologique. Le plus grand nécrologe du Moyen Age est celui du prieuré de Saint-Martin-des-Champs de Paris⁵⁸. Environ 33 000 noms de défunts, conservés dans un premier nécrologe du XII^e siècle, ont été recopiés deux fois, à savoir au XIII^e siècle et au début du XVI^e siècle, c'est-à-dire à la même époque que le nécrologe de Montier-en-Der. La dernière copie de Saint-Martin-des-Champs⁵⁹ contient, à côté du calendrier renfermant les noms de ces 33 000 défunts, quelques listes très restreintes qui concernent un petit choix de bienfaiteurs, ainsi que les rois de France et les prieurs du monastère⁶⁰. C'est seulement les meilleurs amis du prieuré, ainsi sélectionnés, qui méritaient d'être commémorés solennellement sous la forme d'une commémoration liturgique. Pour les autres, on a seulement retenu une trace écrite, conservée pour l'éternité dans un livre qui semble être devenu un « lieu sacré », comme l'était déjà à l'époque carolingienne le *Liber vitae*. Ce « Livre de vie » ou « Livre de confraternité », renfermant les noms des membres de différentes confraternités de prière, a été considéré comme la réplique du livre qui au ciel conservait les noms des bienheureux⁶¹. Le nécrologe, livre de la mémoire liturgique

54. – Nécrologe, le 12 mai : *Obiit frater Petrus Michel quondam religiosus huius monasterii, qui dedit conuentui tredecim iornalia terre et quatuordecim falcatas prati uel circa sitam in finagio de Plano riuo pro anniuersario suo solemniter in monasterio noster celebrando quolibet anno die propinquior quo commode fieri poterit post duodecimam diem menso maio. Qui etiam frater Petrus suis sumptibus fecit construi medietatem tabule lapide existentis supra magnus altare huius supradicte monasterii.*

55. – Nécrologe, le 25 août : *Obiit venerabilis vir frater Johannes de Milleyo quondam camerarius huius ecclesie, qui tempore suo fecit fieri propriis sumptibus quoddam graduale scilicet choriale et maiorem crucem argenteam.*

56. – Nécrologe, le 11 juin : *Obiit dominus Ferricus noster abbas, qui reparauit ecclesiam nostram et fundauit capellam beate Marie Egyptiaco in qua requiescit* (Ferricus, abbé de Montier-en-Der entre 1295 et 1334). Nécrologe, le 3 octobre : *Obiit Jacobus de Mireuault thesaurarius monachus et professus qui construxit capellam beati benedicti et assignauit quindecim libras terre pro tribus missis de requiem quolibet ebdomada.* Cf. aussi le 17 décembre. Bouillevaux, *Les moines* (cf. note 26) p. 203.

57. – Nécrologe, le 30 juillet : *Thomas prepositus monachus noster et professus, qui construxit domum infirmarie et dedit conuentui pro anniuersario suo faciend.*

58. – Synopse (cf. note 12) 1, pp. 42s.

59. – Paris, Bibliothèque nationale de France, ms. lat. 17743 ; Lemaître, *Répertoire* (cf. note 7), n° 1311.

60. – Neiske, *Funktion* (cf. note 11), pp. 109-111.

61. – Neiske, *Funktion* (cf. note 11), pp. 115-117.

pratiquée quotidiennement, était à présent pris comme un livre presque « magique », dans lequel on ne conservait que les noms. En même temps, on constate une réduction presque totale des offices, des messes et des prières pour les défunts.

Le nécrologe de Montier-en-Der révèle-t-il une situation comparable ? Au verso de la première page du manuscrit actuel, on trouve la preuve d'une évolution analogue. Il s'agit d'une liste d'obits, dressée bien après la composition du nécrologe, vraisemblablement au cours du XVII^e siècle⁶². Pour chaque mois de l'année, on a énuméré les grands anniversaires sous la forme suivante : *Le XII^e — Obit pour Catherine de la Plante*. Comme le texte en bas de la page est presque illisible, il est difficile de compter précisément le nombre des entrées. Pour toute l'année, on arrive approximativement au chiffre de 24 ou 25. Tous ces obits sont mentionnés aussi dans le nécrologe, toujours avec un texte explicatif qui décrit la forme sous laquelle il faut fêter l'anniversaire et qui raconte les détails de la donation faite pour la mémoire du défunt. Il s'agit presque toujours de laïcs membres de quelques grandes familles, par exemple les « de la Plante » (nécrologe : le 12 et 13 janvier, le 28 mars, 26 juillet) ou les « Poignant » (nécrologe : le 18 mars — trois fois).

La liste des obits du XVII^e siècle nous donne la preuve que l'on a aussi à Montier-en-Der essayé de réduire la commémoration normalement prévue pour tous les défunts inscrits au nécrologe. Ces obligations se développaient énormément par accumulation à travers les siècles et devenaient de plus en plus difficiles, voire insupportables pour le monastère. Le choix des obits adopté ici semble être déterminé par l'engagement contractuel de lire une messe particulière pour le défunt. Presque pour tous les obits de la liste, on retrouve dans le nécrologe un texte précisant la forme de la messe ou le jour exact de sa célébration⁶³. L'affirmation donnée par le monastère de garantir un anniversaire ne suffisait donc pas pour être commémoré éternellement. Par contre, les grandes fondations de messe survivaient à travers les siècles sans modifications essentielles. C'est aussi ce que révèlent les deux copies de « Fondations pieuses » du XVIII^e siècle conservées aux Archives départementales et tirées du manuscrit de Guillaume Marchant.

A côté des précisions liturgiques, les entrées du nécrologe offrent aussi toute une série de textes relatifs aux défunts. Les inscriptions des abbés du XV^e siècle sont ainsi accompagnées de petites notices biographiques qui n'ont rien à faire avec la mémoire des morts, comme par exemple : « il a fait réparer notre église », « il a fondé la chapelle de Sainte Marie d'Égyptienne »⁶⁶, « il a régné au temps de la guerre »⁶⁷ etc. Il n'est pas possible d'étudier ici de façon détaillée ce

62. — Nécrologe, fol. Iv^o, le folio avant la numérotation normale, peut-être ajouté au cours d'une nouvelle reliure.

63. — Cf. le texte de la note 54.

64. — Lemaître, *Répertoire* (cf. note 7) 2, n° 1770, p. 757. Archives départementales de la Haute-Marne, 7 H 19.

65. — Cf. nécrologe, le 29 avril, 11 juin, 17 décembre.

66. — Cf. le texte de la note 56.

67. — Cf. nécrologe, le 26 août, 14 septembre.

LES MOINES DU DER

type d'inscription narrative. Comme il ne s'agit pas d'entrées nécrologiques traditionnelles, je propose de parler, pour cette partie du manuscrit, d'un « nécrologe historique ».

Pour mieux faire comprendre l'élément historiographique dans le cadre de sources commémoratives, citons un nécrologe composé un demi-siècle avant celui de Montier-en-Der, le livre des anniversaires du prieuré de Souvigny, de 1453. Je présenterai un seul détail de ce nécrologe historique. Au 22 février on lit : « Office plein, comme pour les abbés de Cluny, pour Pierre Damien, évêque, qui releva le corps de saint Odilon et le plaça là où il repose encore maintenant »⁶⁸. Cette notice purement historique n'a rien à voir avec la mémoire liturgique, mais elle rappelait à date régulière aux moines de Souvigny la grande histoire de leurs reliques.

Revenons au nécrologe de Montier-en-Der et, là encore, à sa partie historique. Plusieurs notices racontent de petits épisodes de l'histoire du monastère. Quelques notices sont rattachées au nom d'un défunt. L'instigateur du nécrologe, l'abbé commendataire François de Dinteville, est inscrit avec un texte très long qui raconte des événements de son abbatiat. Une main plus récente a aussi ajouté quelques lignes touchant son successeur François II de Dinteville, qui est dit avoir giflé un seigneur de l'entourage du roi⁶⁹. La fondation de la fameuse « messe du chevalier »⁷⁰ est mentionnée sous la date du 7 septembre, après l'annonce de la mort du frère du fondateur⁷¹. D'autres récits n'ont aucune référence à un nom. Ils concernent de grands événements de l'histoire du monastère, comme la visite de l'évêque de Châlons en 1635⁷² ou la décision d'un chapitre du monastère en 1372 sur les droits des moines⁷³. Deux récits concernent les cloches de l'église⁷⁴.

68. – Moulins, Bibliothèque municipale, ms. 13, fol. 22v : *Officium fiat sicut de abbatibus cluniacensibus pro domno Petro Damiano episcopo qui corpus beati patris nostri Odilonis relevavit et in loco in quo nunc requiescit mira deuotione collocauit*. Max Fazy, *Le livre des anniversaires du prieuré de Souvigny*, Moulins, 1937, p. 28. L'auteur a traduit le texte latin au lieu de donner sa forme latine. Cf. Franz Neiske, Cluniacensisches Totengedenken in Souvigny. Fragmentarische und spätmittelalterliche Überlieferung im Vergleich mit der Synopse der cluniacensischen Necrologien, dans : *Frühmittelalterliche Studien* 19, 1985, pp. 432-465, p. 436, 452.

69. – Nécrologe, le 29 avril : *Obiit reverendus in Christo pater et dominus, Dominus Franciscus de Dintauilla qui per spacium xxx annorum ecclesiam rexit optimeque auxit, et reparauit. Cui successit eiusdem nominis Franciscus ex fratre nepos episcopus Regiensis et postea Antissiodoriensis uterque patronus meus*. L'ajout plus récent : *Hic nepos inflicta alapa uni ex praecipuis domesticis regis, secessit in Angliam insalutato rege; sicque omnia illius beneficia ad plenam regis dispositionem redierunt. Qua data occasione Guisiani qui jam a longo tempore nostram abbatiam aucupabantur, illam dominio suo cum regis consensu adjunxerunt*. Bouillevaux, *Les moines* (cf. note 26), pp. 248s. Reisdorfer, *Nécrologe* (cf. note 28), pp. 103s.

70. – Bouillevaux, *Les moines* (cf. note 26), pp. 225s. Cf. Patrick Corbet - Claude Leseur, *Le canton de Montier-en-Der. Histoire, patrimoine et traditions*, Langres, 1996, p. 215s.

71. – Nécrologe : *Domnus Poncius miles, ex vicecomitibus de riparia maior et capitaneus burdegarensis qui requiescit in capella beate Catherine, in qua domnus Petrus abbas, dicti militis germanus, missam matutinalem, que vulgo missa militis appellatur fundauit*.

72. – Nécrologe, le 5 avril. Cf. Reisdorfer, *Nécrologe* (cf. note 30), p. 104.

73. – Nécrologe, le 29 mai et le 1^{er} juin.

74. – Nécrologe, le 5 septembre : *Le mercredi cinquième jour de septembre mil cinq cens quatre vingt et quatre la cloche Notre Dame fut fondue et faïste et au prix de deux mil six cens livres*. 1584 ; le 1^{er} juin : *L'an mil six cents*

Ainsi le contenu liturgique du nécrologe a été transformé progressivement en dossier historique. Il servait désormais aussi comme instrument de la mémoire profane. Son intention liturgique semble réduite à une forme « magique » comme nous l'avons expliqué plus haut. C'est apparemment le même processus qui explique un autre détail concernant la situation juridique du monastère.

A la date du 9 octobre, le nécrologe mentionne la mémoire d'un empereur Charles. Un texte prolixe raconte que cet empereur avait donné à l'abbé Altmarus (Aumer) sept *villae*, dont les noms sont énumérés. A la fin du texte, le successeur de Charles est nommé : son fils Louis. Si l'on cherche les circonstances juridiques qui ont mené à la donation de ces sept *villae*, on trouve dans le fameux cartulaire de Montier-en-Der une charte, dressée pour l'abbé Altmarus, où les *villae* sont nommées exactement dans le même ordre que dans le nécrologe. Il s'agit d'un privilège du roi Charles le Chauve, de 845⁷⁵. Charles le Chauve est simplement inscrit dans le nécrologe, sous la forme *Karolus rex*, à la date de sa mort, le 6 octobre, sans aucune précision. Le 9 octobre est le jour de la mort de Charles le Simple, qui n'était pas empereur et n'a pas donné un seul privilège au monastère. Pourquoi cette confusion et pourquoi la citation du texte de la charte ? A mon avis, on a confectionné une deuxième confirmation pour renforcer l'affirmation juridique du cartulaire, soit à l'occasion de la rédaction du nécrologe au XVI^e siècle, soit plus tôt, au temps d'une rédaction antérieure. Ou peut-être au cours d'un conflit autour de la possession des villages en question, puisque le cartulaire contient un faux acte de même teneur attribué aussi à Charles le Chauve⁷⁶. Reste la question de savoir si le nécrologe ne présentait pas, à cause de son usage liturgique, un caractère de livre sacré par lequel la transmission des textes était tenue pour aussi importante que celle du cartulaire.

Pour terminer, résumons les différents aspects qui viennent d'être présentés. Le nécrologe du XVI^e siècle se compose de types variés de notices, qui résultent d'une composition à diverses époques. Le rédacteur a respecté la transmission hétérogène des anciennes sources commémoratives qui étaient à sa disposition. Son choix montre quelques variations au cours de l'année. Au total, nous trouvons là une source qui permet de vérifier beaucoup d'événements de l'histoire de Montier-en-Der, en fournit de nouveaux et y ajoute des précisions. Sa valeur liturgique est plus limitée, car nous sommes alors au moment où s'opère le passage de la commémoration liturgique à la mémoire historique.

deuls le premier juinii la petite cloche du grand clocher appelée Anne fust fondue le premier jour du di moix au prix de quatorze cents livres.

75. – *Recueil des actes de Charles II le Chauve*, roi de France, éd. par Georges Tessier, 3 vol. (Chartes et diplômes), Paris, 1943-1955, vol. 1, n° 70, pp. 198-201, la liste des *villae* : p. 200, ligne 12ss : *Summa Vigna ... Mortrium ... Tiliium ... Sauram ... Dudiniacam ... Prisiacum ... Brah.*

76. – Maurice Prou, Un diplôme faux de Charles le Chauve pour l'abbaye de Montier-en-Der, dans : *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* 40, 1915, pp. 215-245 ; *Recueil des actes de Charles II le Chauve* (cf. note 75), p. 2, n° 475, pp. 575-580.

LES MOINES DU DER

A partir du XVI^e siècle, la commémoration des abbés (commendataires) de Montier-en-Der n'est plus insérée dans le nécrologe. Les inscriptions faites après la date de la rédaction sont pour la plupart relatives aux prieurs et aux moines de Montier-en-Der, auxquels s'ajoutent quelques commémorations de moines de monastères associés et de laïcs. Il n'y a, par exemple, pas de traces de la congrégation de Saint-Vanne à laquelle Montier-en-Der fut associé à partir de 1659⁷⁷, alors même que le nécrologe était utilisé encore au XVII^e siècle. En même temps, le montant des messes pour les laïcs fut énormément réduit. François de Dinteville, qui fit construire et renouveler beaucoup de bâtiments de l'abbaye⁷⁸, n'a pas eu le même succès au niveau de la vie religieuse⁷⁹. Son initiative pour renforcer la commémoration liturgique a rapidement été négligée.

77. – *Matricula religiosorum professorum clericorum et sacerdotum congregationis sanctorum Vitoni et Hydulphi (1604-1789)*, nouvelle édition revue et traduite par Gilbert Chérest, Paris, 1963, p. XV.

78. – Migne, *Patrologia latina* 138, col. 380 : *In Dervensi namque monasterio chorum ecclesiae, campanile, pinnaculum, navis valvas, claustrum, et domum abbatialem, quae bella, incendia, longaue abbatum et monachorum paupertas et incuria labefactarant, ita reparavit, ut nova omnia longaeque prioribus aedificiis sumptuosiora paucis annis videri potuerint.*

79. – La notice biographique de François de Dinteville composée par un chanoine d'Auxerre ne fait malheureusement aucune allusion à un programme de réforme monastique, cf. Migne, *Patrologia latina* 138, coll. 379-382 cap. XCII. *De Francisco a Dintavilla.*